



Arrêté préfectoral DRIHL/SHRU 92 n° 2017-77 du 24 mai 2017 portant composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat des Hauts-de-Seine

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article R. 321-10, portant création dans chaque département d'une commission de l'amélioration de l'habitat,
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
Vu l'arrêté MCI n° 2016-85 du 30 septembre 2016 portant nomination du délégué adjoint de l'agence nationale de l'habitat dans le département des Hauts-de-Seine ;
Vu les propositions des différents organismes consultés;
Sur proposition de la déléguée adjointe de l'Agence nationale de l'Habitat dans le département des Hauts-de-Seine,

ARTICLE 1 : La Commission locale d'amélioration de l'habitat des Hauts-de-Seine est constituée comme suit :

A/ Est membre de droit :

le Délégué de l'Agence dans le département ou son représentant, **en qualité de président** ;

B/ Sont nommés membres de la commission :

1 - En qualité de représentants des propriétaires :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Yves BRUNSCHWICK (UNPI)	Mme Nicole HURTEL (UNPI)

2 – En qualité de représentants des locataires

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Michel FRECHET	Mme Brigitte RAVEL
Confédération générale du logement des Hauts-de-Seine (CGL)	Confédération nationale du logement des Hauts-de-Seine (CNL)

3 - En qualité de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du logement :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Ezzedine TALEB	Mme Clarisse REYDELLET
Association départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL)	Association départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL)

4 - En qualité de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Dominique DELATOUCHE	Mme Renée-Claire GILLIS
Association ESSOR	Association ESSOR
M. Philippe SANDERS	M. Bruno CHARLIE
SNL Hauts-de-Seine	SNL Hauts-de-Seine

5 - En qualité de représentants des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale du logement

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Lionel de LEUSSE	Mme Françoise BRZUSZEK
Action Logement	Action Logement

ARTICLE 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans. Leur mandat est renouvelable dans les conditions fixées à l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral DRIHL n° 2016-107 du 17 octobre 2016 est abrogé.

ARTICLE 4 : La directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine, déléguée adjointe de l'ANAH dans le département, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Nanterre, le 24 mai 2017

Le Préfet, délégué de l'Anah dans le département



Pierre SOUBELET

